Le Conseil élargit son programme sur les forêts tropicales

Le Conseil international des bois tropicaux a engagé 6 millions de dollars pour l'exécution de nouveaux projets et autres travaux

UN PROJET destiné à évaluer les stocks marchands d'acajou d'Amérique (*Swietenia macrophylla*) au Pérou et à formuler une stratégie pour la gestion durable de cette essence sera mis en oeuvre après avoir bénéficié d'une part des six millions de dollars des Etats-Unis engagés par le Conseil international des bois tropicaux à sa trente-sixième session, en juillet dernier.

Précision d'un point: Deux délégués échangent un point de vue durant une pause à la 36ème session du Conseil international des bois tropicaux. *Photo: Bulletin des Négociations de la Terre*

A cette session, le Conseil, organe directeur de l'OIBT, a financé dix projets, dont l'un permettra de soutenir la gestion forestière concertée à Surigao del Sur aux Philippines, un autre apportera davantage de transparence aux flux des bois tropicaux commercialisés en Chine, et un autre renforcera la capacité de l'Indonésie d'exploiter de manière rentable les techniques de la transformation du bois. Voir à la page 18 un complément d'information sur les projets et avant-projets financés.

Cette session du Conseil était quelque peu différente des précédentes en ce sens qu'un atelier a réuni en parallèle les représentants de la profession des bois tropicaux et de la société civile (voir ci-dessous). Cet atelier a présenté au Conseil un rapport dans lequel il priait instamment l'OIBT et ses Etats membres de prendre des mesures énergiques pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite qu'elle alimente et formulait un certain nombre de recommandations précises.

Les principaux donateurs à cette session ont été les gouvernements du Japon, de la Suisse et des Etats-Unis. Ont également engagé des contributions les gouvernements de la Norvège, de la République de Corée et de la Nouvelle-Zélande ainsi que le Fonds commun pour les produits de base. En outre, des crédits ont été mobilisés à partir du Fonds d'affectation libre du Compte spécial de l'Organisation et du sous-compte B du Fonds pour le Partenariat de Bali.

Accord entre les organismes du commerce et de la société civile sur la lutte contre l'activité illégale

Lors d'une réunion inhabituelle de représentants de la profession du bois et de la société civile, l'OIBT et ses Etats membres ont été instamment priés de prendre des mesures décisives pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite qu'elle alimente.

L'atelier sur l'exploitation illégale et le commerce illicite, qui a eu lieu pendant deux jours dans le courant de la 36ème session du Conseil international des bois tropicaux, a rassemblé sept représentants du commerce des bois tropicaux sous la bannière du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et huit représentants d'organismes de la société civile faisant partie du Groupe consultatif de la société civile (GCSC).

Dans le rapport que les participants à l'atelier ont soumis au Conseil, le TAG et le GCSC ont réitéré l'avis que l'exploitation illégale et le commerce illicite sont deux sujets de préoccupation majeure.

"Ce problème a des incidences sociales et environnementales, porte préjudice aux industriels honnêtes, décourage l'investissement dans la gestion forestière responsable et réduit la contribution de la foresterie au développement économique et social."

"C'est pourquoi le TAG et le GCSC se félicitent que le Conseil ait officiellement reconnu ce problème en 2001 et qu'il ait commencé à prendre des mesures en vue d'y remédier."

Les deux groupes sont toutefois convenus que l'OIBT et ses Etats membres pourraient faire bien plus pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite.

Ils ont recommandé, par exemple, que les initiatives déjà prises par l'OIBT quant aux anomalies dans les statistiques du commerce international bénéficient de davantage de soutien, et que les projets exécutés par les pays soient encouragés à promouvoir la transparence du commerce international des bois tropicaux et l'accès à l'information.

Selon le co-président, Dr Andy White de l'organisation non gouvernementale Forest Trends, la transparence totale et l'accès facile à toutes les données du commerce international concernant les forêts sont indispensables si l'on veut éliminer le commerce illicite.

"La transparence est une première étape," a-t-il précisé. "Nous n'arriverons à rien sans au moins essayer de réunir des données solides."

En outre, l'atelier à préconisé trois mesures que l'OIBT pourrait entreprendre à court terme, à savoir:

- tenir une conférence internationale sur le transport des produits ligneux, qui réunirait les représentants d'institutions financières, des services des douanes, et des secteurs des transports maritimes et terrestres, en vue de cerner les faiblesses qui ont permis l'existence d'un commerce international illicite;
- tenir une conférence internationale sur la foresterie paysanne et autres formes de foresterie communautaire, les régimes fonciers appliqués aux forêts, les obstacles que constituent certaines politiques et réglementations pour la gestion et le commerce, et leurs rapports avec l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite;
- renforcer, en l'élargissant, la catégorie des projets OIBT destinés à financer des partenariats entre le secteur privé et la société civile en vue de promouvoir la pérennité et la légalité de la gestion forestière et du commerce.

Le Conseil a par la suite débloqué 440 000 dollars des Etats-Unis pour la mise en oeuvre de ces trois recommandations.

Selon l'autre co-président, M. Barney Chan de la Sarawak Timber Association, la meilleure connaissance du secteur des transports, qui résultera de l'application de la première de ces recommandations à court terme, sera particulièrement utile.

"Il s'agit en effet d'un maillon de la chaîne qui n'a pas été réellement examiné de près dans le cadre de l'application des lois forestières. Si nous pouvons désormais l'étudier en détail, nous pourrons sans doute en tirer des conclusions utiles" a-t-il ajouté.

Favorable à l'idée de convoquer un atelier mixte GCSC-TAG, M. White a cependant tenu à préciser que les membres des deux groupes attendraient avec beaucoup d'intérêt de voir dans quelle mesure le Conseil répondra à leurs recommandations.

"Le succès sera mesuré en fonction des mesures prises par le Conseil" a-t-il dit. "Les membres des deux groupes qui ont participé à l'atelier se félicitent de l'occasion qui leur est donnée d'étudier cette question, mais ils craignent de ne pas être pris au sérieux. Dans un groupe comme dans l'autre, l'appétit pour une action à cet égard est bon."

La présidente du Conseil, Mme Jan McAlpine, s'est déclarée particulièrement satisfaite des résultats de l'atelier.

"C'est véritablement une première", a-t-elle affirmé. "Que deux groupes aux positions souvent opposées puissent, autour d'une table, proposer ensemble des mesures concrètes aussi énergiques est tout à leur honneur. Il faut aussi rendre hommage au Conseil d'avoir pris une décision aussi rapidement pour mettre en oeuvre les recommandations les plus urgentes."

Mme McAlpine a confirmé que l'atelier déboucherait sur une action plus rapide dans la lutte contre les activités forestières illégales et le commerce illicite des bois.

"Il appartient parfois à la société civile et à la profession de montrer le chemin aux gouvernements dans des domaines litigieux" a-t-elle déclaré.

"Ayant attaqué de front ces problèmes, souvent sources de discorde, et convenu d'un programme d'action commun pour l'OIBT, il est possible que l'atelier aura énormément aidé les gouvernements à intensifier la coopération dans ce domaine."

Le texte intégral du rapport CSAG/TAG est repris à la page 32. Pour tous renseignements complémentaires sur le CSAG, s'adresser à M. Andy White, awhite@forest-trends.org. Pour tous renseignements complémentaires sur le TAG s'adresser à M. Barney Chan, belachan@aol.com

Voir aussi le reportage de la session par le Bulletin des Négociations de la Terre de l'IIDD, http://www.iisd.ca/forestry/itto/ittc36/

"Il faut promouvoir les échanges de bois issus d'une production durable", a dit la Présidente du Conseil

Le soutien positif des pays importateurs et consommateurs des produits issus de forêts tropicales rationnellement aménagées peut améliorer la gestion durable des forêts en péril et contribuer à freiner le déboisement, a fait valoir une personnalité de l'OIBT.

Mme Jan McAlpine, Présidente en exercice du Conseil international des bois tropicaux, a exprimé ses sentiments dans les termes suivants: "les campagnes négatives sur les bois tropicaux risquent plutôt de compromettre la durabilité à long terme et ne pas atteindre les objectifs visés."

"Nous avons de vives préoccupations au sujet de la perte de forêts tropicales naturelles, de la pauvreté de nombreuses populations qui vivent à l'intérieur ou à proximité de ces forêts et de la menace d'extinction d'espèces sauvages qu'elles renferment".

"Il est essentiel que ceux qui utilisent des produits en bois tropicaux comprennent que des restrictions imposées au commerce de ces bois ont en réalité pour effet de décourager les efforts de promotion de la gestion durable des forêts. Si les forêts naturelles ne procurent pas à leurs propriétaires des revenus appréciables, elles seront remplacées par d'autres utilisations des terres, comme les cultures de soja, de palmiers à huile et d'autres."

"Il serait plus sensé d'encourager l'aménagement forestier durable par toutes sortes d'incitations, y compris celles de caractère commercial."

"Parmi les mesures dont le secteur privé peut disposer, on peut citer la déontologie adoptée volontairement par l'industrie, la fourniture, aux gouvernements des pays possédant des forêts tropicales, de nouvelles technologies—comme les SIG et la télédétection par satellite—la certification des forêts rationnellement aménagées et l'écoétiquetage des produits permettant de garantir aux consommateurs qui les achètent que ces produits sont issus de forêts gérées de manière durable."

"Toutefois, nombreux sont les pays producteurs de bois tropicaux auxquels il manque les moyens de mettre en oeuvre immédiatement l'aménagement forestier durable dans les forêts tropicales naturelles pour leur permettre de certifier leurs forêts".

Au cours de la session, le Conseil a entendu un rapport sur la façon de reconnaître les efforts de pays qui cherchent à réaliser l'aménagement forestier durable —par une démarche 'par étapes" de la certification, la première de ces étapes étant de garantir que le bois a été légalement acquis et produit.

A cet égard, Mme McAlpine a rappelé que "l'OIBT était une des premières organisations internationales qui se soit penchée sur l'important problème du bois illégalement récolté et d'y consacrer plusieurs projets".

L'OIBT a également mis en train, avec la coopération volontaire de six pays producteurs et de quatre pays consommateurs représentant certaines des plus grandes forêts tropicales du monde, une étude de grande portée sur les anomalies des statistiques d'exportations-importations. Un rapport sur les progrès sur cette étude a été présenté au cours de la session du Conseil.

"Cette étude et d'autres travaux entrepris par l'Organisation, y compris les activités des projets, permettront aux producteurs qui souhaitent obtenir la certification d'acquérir certains des éléments essentiels à cet effet—et, espère-t-on, d'accroître leur part du marché dans les pays importateurs," a dit Mme McAlpine.

Elle a fait valoir en outre combien "il importe en attendant que les marchés des bois tropicaux restent ouverts."

"Sinon, les pays ne seront nullement encouragés à protéger ces forêts ou à les gérer de manière durable. Ce qui, en définitive, sera au détriment des forêts, des peuples et des espèces sauvages qui les habitent, et une catastrophe pour nous tous."